

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2008**

INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS ELUS PAR LES MEMBRES DU SMITED

Sous la Présidence du président sortant, M. Claude ROULLEAU, il est procédé à l'installation des membres du Comité Syndical du SMITED.

Madame Aurélie BOULAI, déléguée du Sictom de Coulonges/Champdeniers, assurera les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article 6 des statuts, les organes délibérants, communes, communautés et syndicats, membres du Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets ont désigné leurs délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical.

VU la désignation des cinq communes de St Germain de Longue Chaume, Fénerly, Amailloux, Lageon, et Viennay,

VU les délibérations des Conseils Communautaires des Communautés de Communes du Val du Thouet, du Pays Thenezéen, de Parthenay et Cœur de Poitou,

VU les délibérations des Comités Syndicaux de Loubeau, du Val de Loire, du Pays Thouarsais, du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, de Coulonges Champdeniers,

Monsieur le Président sortant procède à l'appel nominatif des délégués et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions au sein de l'assemblée du SMITED :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	13 M. POTIRON Jean-Louis M. MOREAU Jean-François M. BERNIER Jean-Michel M. BONNEAU Jean-Claude M. BIRONNEAU Dominique M. LOISEAU Joël M. JOLLY Gérard M. PIERRE Gérard M. PETRAUD Gilles M. BETEAU Christian M. MAROLLEAU Thierry M. GOULEAU Michel M. GUILLOTEAU Guy	M. POINT Serge M. MORIN Yves M. MARY François M. AIRAUD Léopold M. GUILLET Jean-Marie M. MARCEAU Jean-Joseph M. BOISSONNOT André Mme REGNIER Dominique M. MERCERON Christian M. AUBINEAU Jacky M. BODIN Jean-Noël M. BODIN Jean-Pierre M. GUILLERMIC André
SICTOM LOUBEAU	9 M. ROULLEAU Claude M. PROUST Adrien M. NOCQUET Alain M. VILLENEUVE Emmanuel M. BERNARD Pierre M. THEBAULT Michel Mme FOUIN Yvonne	M. PACAULT René M. VEILLET Daniel M. BOUTIN Patrick M. PASQUAY David M. PELTIER Jérôme M. MORIN Jean-Pierre M. JOFFRIT Christophe

	M. CRINE Francis	M. ANDRAULT Gérard
	M. RAYNEAU René	M. HAYE Jean-Marie
SMC	10 Mme TRAVERS Marie Françoise	M. COSSET Joël
	M. CHARRON Gérard	M. DESTANDEAU Stéphane
	M. SAINT- LAURENT Gérard	Mme VIVIER Sylvie
	M. PIED Jean-Charles	M. MOREAU Léopold
	M. BERTHELOT Jean-Pierre	M. REGNIER Jacques
	M. GARAUULT Claude	Mme MATHIEU Marie-Claire
	M. BROSSEAU Antoine	M. PERGET Daniel
	M. ROBCIS Jean-Pierre	M. VIELLARD Jean-Paul
	M. FAUCHER Bernard	M. QUEIROS Alexandre
	M. BALOGUE Claude	M. MARTIN Claude
VAL DU THOUET	1 M. COIFFARD Jean François	M. CESBRON Jean Pierre
COULONGES	3 M. RENOU Christian	M. DUTAUD Gilbert
	Mme BOULAI Aurélie	M. MORIN Joël
	M. MASSIAS Daniel	M. ONILLON Denis
PARTHENAY	4 M. DIEUMEGARD Jacques	M. FERJOU Jean-Marie
	M. MIGEON Bernard	M. CHARRON René
	M. DERES Didier	M. IMBERT Claude
	M. LECARDEUX Paul	M. VOY Didier
THENEZAY	1 M. GUERINEAU Louis-Marie	M. DECOUT Francis
CŒUR DU POITOU	2 M. DENIS Luc	Mme DONNEFORT-GENDREAU Simone
	M. FOUCHE Etienne	M. DELAIRE François
SMP THOUARSAIS	10 M. LAMBERT Jean	M. HOUTEKINS Patrice
	M. LANG Gilbert	Mme CLEMOT Marie-Line
	M. COLLET Pascal	Mme LACOSTE-MILON Brigitte
	M. FERJOU Claude	M. BONNIN Gérard
	M. GAUDICHEAU Jean-Jacques	M. BELLEANNEE André
	M. AUBIN Claude	M. GOUIGNARD Joël
	M. VERGNAULT Jannick	M. RAMBAULT Pierre
	M. PRINCAY Jacky	M. COLIN Jean-Marie
	M. JOLIVET Henri	Mme BROTTIER Anne
	M. THURAUULT Jean-Pierre	M. COLLOT Christophe
COMMUNES AVFSTGL	1 Mme SEMILLE Marie-Joseph	M. MILLET Jean-Louis

54

Le comité syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDél130608-AA00

ELECTION DU PRESIDENT PROCLAMATION DES RESULTATS

La présidence est assurée par le doyen d'âge de l'assemblée pour procéder à l'élection du président.

En préalable à l'élection du Président, le Doyen d'Age, Monsieur Jacky PRINCAY, délégué du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais, constitue, sous sa présidence, un bureau de dépouillement composé de :

2 assesseurs : Mr Gérard CHARRON, Mr Daniel MASSIAS

1 secrétaire : Mme Aurélie BOULAI

Ayant procédé à l'appel de candidature au poste de Président du Syndicat,
Un candidat se présente : M. Claude ROULLEAU.

Après avoir fait voter les délégués à bulletins secrets,

M. Claude ROULLEAU, délégué du Sictom de Loubeau,
Ayant obtenu la majorité des suffrages au 1^{er} tour du scrutin, **est élu Président du SMITED**.

Le doyen d'âge remet la présidence au nouveau président élu.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Votants : 49
Exprimés : 47
Nuls : 0
Blancs : 2
Majorité : 25

M. Claude ROULLEAU, candidat, a obtenu 47 voix.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA01

PROCEDURE D'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU PAR LE PRESIDENT ELU

Monsieur le Président expose :

La procédure d'élection des Vice-Présidents et Membres du Bureau s'opère dans les mêmes formes que celle de l'élection du Président.

Le Président propose la composition du Bureau pour l'élection des Vice-Présidents et Membres du SMITED :

- le Président du SMITED : Claude ROULLEAU
- 2 assesseurs : M. Gérard CHARRON et M. Daniel MASSIAS
- 1 secrétaire : Mme Aurélie BOULAI

Le Président retient les candidatures suivantes :

Vice-présidents :

1^{er} vice-président : M. Jean-Louis POTIRON
2^{ème} vice-président : M. Jacques DIEUMEGARD
3^{ème} vice-président : M. Jacky PRINCAY
4^{ème} vice-président : Mme Marie-Françoise TRAVERS
5^{ème} vice-président : M. Christian RENOU
6^{ème} vice-président : M. Jean-François MOREAU
7^{ème} vice-président : M. Jean LAMBERT

Membres du bureau :

M. Jean-Claude BONNEAU
M. Louis-Marie GUERINEAU
M. Jean-François COIFFARD
M. Luc DENIS
M. Alain NOCQUET
M. Claude AUBIN
M. Bernard FAUCHER

Il a été procédé au vote et à l'ouverture des scrutins successifs et individuels.

L'élection individuelle de chaque membre s'est effectuée et, au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

VICE-PRESIDENTS :

1^{er} vice-président : M. Jean-Louis POTIRON

Suffr exp.: 50 Voix pour : 48 Bul Blc : 1 Nuls : 1

2^{ème} vice-président : M. Jacques DIEUMEGARD

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 3 Nuls : 0

3^{ème} vice-président : M. Jacky PRINCAY

Suffr exp.: 50 Voix pour : 48 Bul Blc : 2 Nuls : 0

4^{ème} vice-président : Mme Marie-Françoise TRAVERS

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 3 Nuls : 0

5^{ème} vice-président : M. Christian RENO

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 2 Nuls : 0
M. MOREAU Jean-François, délégué du SVL a recueilli 1 voix.

6^{ème} vice-président : M. Jean-François MOREAU

Suffr exp.: 50 Voix pour : 45 Bul Blc : 5 Nuls : 0

7^{ème} vice-président : M. Jean LAMBERT

Suffr exp.: 50 Voix pour : 47 Bul Blc : 3 Nuls : 0

MEMBRES :

M. Jean-Claude BONNEAU

Suffr exp.: 49 Voix pour : 48 Bul Blc : 1 Nuls : 0

M. Louis-Marie GUERINEAU

Suffr exp.: 49 Voix pour : 49 Bul Blc : 0 Nuls : 0

M. Jean-François COIFFARD

Suffr exp.: 49 Voix pour : 49 Bul Blc : 0 Nuls : 0

M. Luc DENIS

Suffr exp.: 49 Voix pour : 49 Bul Blc : 0 Nuls : 0

M. Alain NOCQUET

Suffr exp.: 49 Voix pour : 49 Bul Blc : 0 Nuls : 0

M. Claude AUBIN

Suffr exp.: 49 Voix pour : 47 Bul Blc : 2 Nuls : 0

M. Bernard FAUCHER

Suffr exp.: 49 Voix pour : 49 Bul Blc : 0 Nuls : 0

Le bureau Syndical est déclaré installé.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA02

DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Monsieur le Président expose :

En application de l'article 9 des statuts et des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Comité Syndical, le Président est chargé d'exécuter les décisions du comité syndical et du bureau. Lors de chaque réunion du Bureau et du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux et décisions.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, Monsieur le Président propose d'accorder des délégations au Président afin qu'il puisse exécuter les décisions du conseil syndical et, en particulier :

1° De conserver et d'administrer les propriétés du syndicat et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;

2° De gérer les revenus, de surveiller les services et la comptabilité syndicale ;

3° De préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixés par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;

4° De diriger les travaux commandés par le syndicat ;

5° De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux syndicaux dans les formes établies par les lois et règlements intérieurs ;

6° De passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code ;

8° De représenter le syndicat en justice soit en demandant, soit en défendant et d'intenter tous recours en justice pour défendre les intérêts du syndicat ;

9° De procéder à la signature de tout acte consécutif à la bonne exécution des marchés il aura préalablement signé par lui conformément aux dispositions 5° ci-dessus ;

10° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux ;

11° De procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

12° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et en respect des dispositions du règlement intérieur voté le 24 juin 2005 dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;

13° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

14° De passer les contrats d'assurance ;

15° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux ;

16° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

17° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

18° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil syndical ;

19° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le conseil syndical ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil syndical ;

Le Président est autorisé à subdéléguer aux vices présidents cette délégation d'attribution.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA03

DELEGATION SPECIALE AU PRESIDENT Remise de dette

Le Président expose que les organes responsables des procédures de traitement collectif des difficultés financières des personnes physiques et des entreprises proposent souvent aux créanciers de se prononcer rapidement sur des remises de dette. Dans la plupart des cas, le conseil se réunit après expiration du délai de réponse et le syndicat n'est pas en mesure de faire parvenir sa position.

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la brièveté des délais accordés pour apporter une réponse,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, délègue ses pouvoirs au Président pour accorder des remises de dette dans le cadre des procédures :

- de traitement des situations de surendettement,
- de rétablissement personnel,
- et de redressement judiciaire.

Lors de chaque réunion du conseil, le président rendra compte des décisions prises.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA04

DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur le Président expose :

En application de l'article 9 des statuts et de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau peut exercer par délégation du Comité Syndical une partie des fonctions délibératives de ce dernier. Lors de chaque réunion du Comité, le Président rend compte des travaux et décisions du Bureau.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'administration du SMITED, Monsieur le Président propose d'accorder des délégations au Bureau afin qu'il puisse prendre toute décision en matière de fonctionnement courant du syndicat et de mise en oeuvre des orientations préalablement définies par l'assemblée syndicale, à l'exception des attributions exclusives de l'assemblée syndicale prévues à l'art L 5211-10 du CGCT et ci-dessous rappelées :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

A l'exclusion des points ci-dessus rappelés, le bureau aura délégation pour tout ce qui concerne l'administration du syndicat et prendre les décisions afférentes.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1130608-AA05

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président expose :

Les membres de la Commission d'Appels d'Offres ne peuvent être désignés qu'à compter du moment où l'organe délibérant du syndicat nouvellement constitué peut régulièrement délibérer.

La Commission d'Appel d'Offres sera alors désignée lors de la prochaine séance du Comité Syndical soit le 27 juin 2008.

Le dépôt des listes devra être réceptionné au bureau du SMITED avant le 26 Juin 2008 à midi.

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose :

« Lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la commission d'appel d'offres est constituée par le Président ou son représentant et par cinq membres du Comité Syndical, élus par le Comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

« Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1130608-AA06

DESIGNATION DELEGUE CNAS

Monsieur le Président expose :

Le Smited adhère au CNAS (Comité National d'Action Social), qui propose à ses bénéficiaires un éventail de prestations sociales. L'adhésion implique une cotisation annuelle de la collectivité à hauteur de 0.74% de la masse salariale. Un délégué élu de la collectivité doit être désigné comme représentant celle-ci ainsi qu'un représentant du personnel.

M. Jacques DIEUMEGARD accepte de représenter le Smited.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1130608-AA07

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Monsieur le Président expose :

Vu la délibération d'élection du président en date du 13 juin 2008,

Vu la délibération d'élection des membres du bureau en date du 13 juin 2008,

Il est proposé de verser une indemnité des frais de déplacement au(x) :

- Président et Vice-présidents dans le cadre de leur exercice de fonction,
- Membres des délégués syndicaux à l'occasion de leur déplacement lors des réunions de comité syndical,
- Membres du bureau à l'occasion de leur déplacement lors des réunions de bureau,
- Membres de la CAO, lorsque ceux-ci seront désignés, à l'occasion de leur déplacement lors des réunions de Commission d'Appels d'Offres

La prise en charge concernera le kilométrage parcouru entre lieu de résidence et le lieu de réunion, aller et retour, sur la base des indemnités kilométriques en vigueur fixées par arrêté du ministère de la fonction publique.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA08

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-8 et R 5723-1 ainsi que le décret n°2005-1301 du 20 octobre 2005 fixant les montants bruts mensuel de fonction des élus locaux,

Vu la délibération d'élection du président en date du 13 juin 2008,

Vu la délibération d'élection des membres du bureau en date du 13 juin 2008,

Il est proposé de verser mensuellement une indemnité de fonction :

- Au Président du SMITED, d'un montant égal aux indemnités des Présidents des syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 hab.
- Aux Vice-Présidents ayant reçu délégation du Président pour un montant égal aux indemnités des Vice-Présidents des syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 hab.

Ces indemnités sont calculées sur la valeur du point d'indice au 1^{er} mars 2008. Elles suivront légalement l'évolution du point d'indice.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDél130608-AA09

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des prochaines réunions :

- 27 juin 2008 : Comité syndical au syndicat des Eaux de Pompaire.
- 4 juillet 2008 : Réunion de bureau au siège social du Smited.
- 10 juillet 2008 : Inauguration du Centre de Tri Mécano Biologique.

Un exemplaire du rapport annuel 2007 et des statuts du syndicat ont été remis aux délégués syndicaux.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

La secrétaire de séance

Aurélie BOULAI